

AUTOCALL CAPITAL GARANTI ANNUEL SX5E

DÉCEMBRE 2018

- ❖ Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et une garantie du capital à l'échéance⁽²⁾, ci-après le « titre ».
- ❖ Code ISIN : XS1914195703
- ❖ Ce produit risqué est une alternative à un investissement dynamique risqué de type actions.
- ❖ Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)⁽³⁾. En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
- ❖ Éligibilité : Compte titres (Placement Privé uniquement)
- ❖ Produit émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.⁽⁴⁾, par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de son Garant.
- ❖ Garant : The Goldman Sachs Group, Inc.⁽⁵⁾

Communication à caractère publicitaire

EAVEST

- (1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
- (2) La garantie du capital s'entend hors de frais de gestion annuels et prélèvement sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.
- (3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la date d'émission du produit.
- (4) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- (5) Standard & Poor's BBB+, Moody's A3, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 13/12/2018, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AUTOCALL CAPITAL GARANTI ANNUEL SX5E

DÉCEMBRE 2018

POINTS CLÉS

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E) (l'« Indice ») pour une durée de 1 à 10 ans. Le remboursement du produit « Autocall Capital Garanti Annuel SX5E Décembre 2018 » est conditionné à l'évolution de cet indice **dividendes non-réinvestis**, ce qui est moins favorable à l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis.

- ❖ Un mécanisme de remboursement anticipé activé automatiquement à l'issue des années 1 à 9 si, à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018) est positive ou nulle.
- ❖ Un objectif de gain plafonné à 2,05% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 1,07%) en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si l'Indice enregistre à la date de constatation finale (le 6 décembre 2028) une performance positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018).
- ❖ Un remboursement du capital initial à l'échéance (le 13 décembre 2028) quelle que soit l'évolution de l'Indice à la baisse, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans (hors défaut, faillite, ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) Nets communiqués dans ce document sont calculés entre le 20/12/2018 et la date de remboursement automatique anticipé concernée ou la date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets⁽²⁾ sont nets de droits de garde pour un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

*Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « Autocall Capital Garanti Annuel SX5E Décembre 2018 », soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 20/12/2018 et/ou de vente du produit avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾, les Taux de Rendement Annuel Nets⁽²⁾ effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le produit jusqu'à son échéance effective.***

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

AVANTAGES

- ❖ De la fin de l'année 1 à la fin de l'année 9, si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,05% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 1,07%).
- ❖ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,05% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), soit 120,5% du capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de 0,87%).
- ❖ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et la performance de l'Indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial⁽³⁾, quelle que soit l'évolution de l'Indice à la baisse, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 10 ans (hors défaut, faillite, ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant) (le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -1,00%).

INCONVÉNIENTS

- ❖ **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance⁽³⁾.** La valeur de remboursement du produit peut donc être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le cas d'un défaut de paiement, de faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
- ❖ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 10 ans à compter de la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018).
- ❖ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** à 2,05% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 1,07%).
- ❖ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et/ou du Garant.
- ❖ L'investisseur **ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice.** La performance d'un indice dividendes non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

3 ●●●

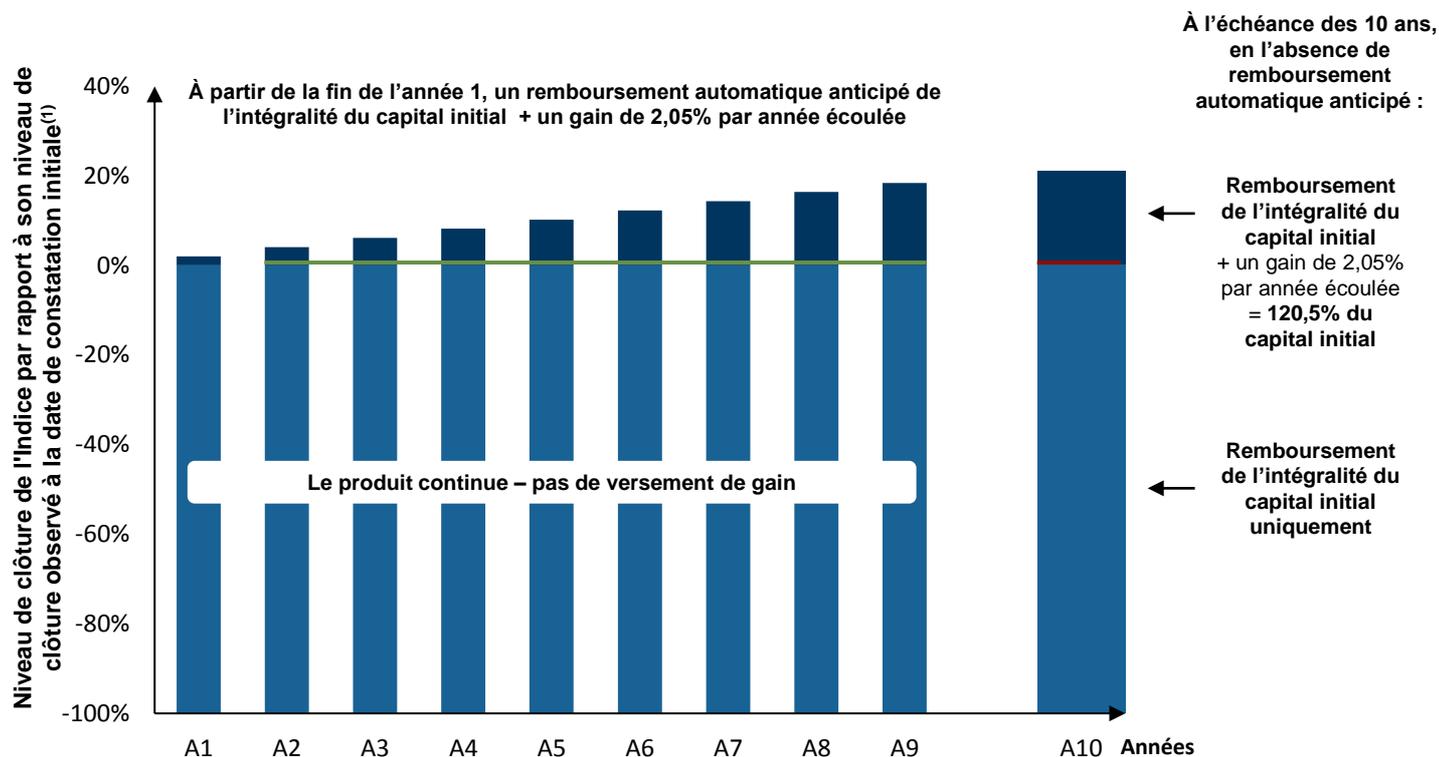
(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

(3) La garantie du capital s'entend hors de frais de gestion annuels et prélèvement sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Schéma du mécanisme de remboursement



— Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé à partir de la fin de l'année 1 (100%)

— Seuil de remboursement de l'intégralité du capital initial et de paiement des gains à l'échéance (100%)

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

- ❖ À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾ (à partir de la fin de l'année 1 à la fin de l'année 9), si la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial



Un gain de 2,05% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018)

Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum est de 1,07%.

- ❖ Sinon, si la performance de l'Indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Mécanisme de remboursement à l'échéance

- ❖ À la date de constatation finale (le 6 décembre 2028), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018).
- ❖ **CAS FAVORABLE** : Si la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le 13 décembre 2028 :

L'intégralité du capital initial



Un gain de 2,05% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), soit 120,5% du capital initial

Le Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ est alors de 0,87%.

- ❖ **CAS DÉFAVORABLE** : Si la performance de l'Indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le 13 décembre 2028 :

L'intégralité du capital initial

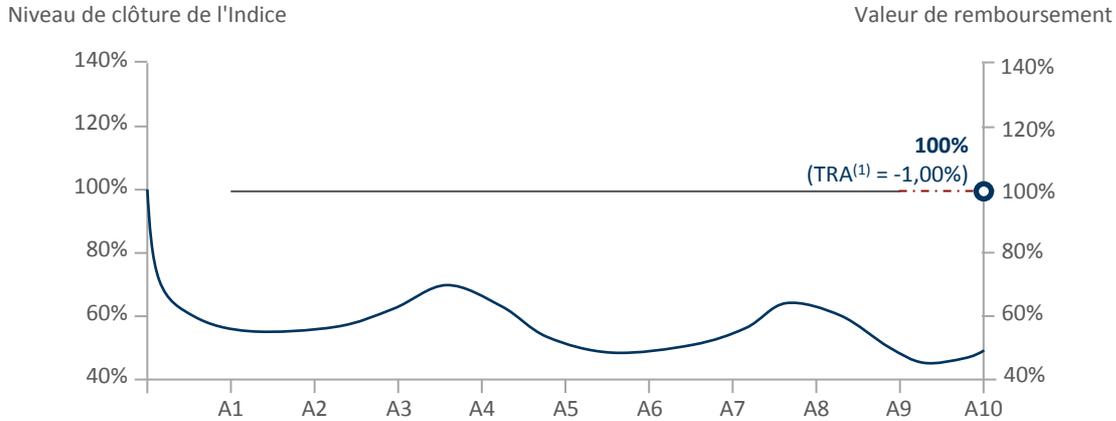
Le Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ est alors de -1,00%.

(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

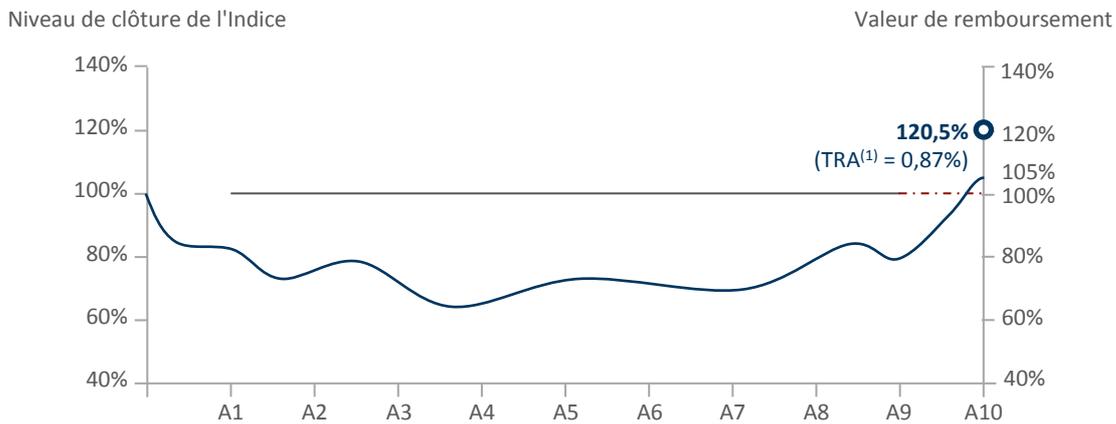
ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : performance de l'Indice strictement négative à l'échéance des 10 ans



SCÉNARIO MÉDIAN : hausse de l'Indice de 5% à l'échéance des 10 ans



SCÉNARIO FAVORABLE : hausse de l'Indice de 20% à l'issue de l'année 1 (plafonnement des gains)



- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé à partir de la fin de l'année 1 (100%)
- - - Seuil de remboursement de l'intégralité du capital initial et de paiement des gains à l'échéance (100%)
- ↓ Mécanisme de plafonnement des gains
- Évolution de l'Indice
- Fin de vie du produit
- Valeur de remboursement

(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

ILLUSTRATIONS

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : performance de l'Indice strictement négative à l'échéance des 10 ans

- ❖ À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, de l'année 1 à l'année 9, la performance de l'Indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.
- ❖ À l'issue des 10 ans, à la date de constatation finale (le 6 décembre 2028), la performance de l'Indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018) (soit une baisse de 50% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité de son capital initial.
- ❖ Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -7,64% pour un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO MÉDIAN : hausse de l'Indice de 5% à l'échéance des 10 ans

- ❖ À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, de l'année 1 à l'année 9, la performance de l'Indice est strictement négative depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.
- ❖ À l'issue des 10 ans, à la date de constatation finale (le 6 décembre 2028), la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018) (soit une hausse de 5% dans cet exemple) et se situe donc au-dessus du seuil de remboursement de l'intégralité du capital initial et de paiement des gains à l'échéance de 100% (inclus). L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,05% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), soit 120,5% du capital initial.
- ❖ Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de 0,87%, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -0,52% pour un investissement direct dans l'Indice.

7 ●●●

SCÉNARIO FAVORABLE : hausse de l'Indice de 20% à l'issue de l'année 1 (plafonnement des gains)

- ❖ À la première date de constatation annuelle⁽¹⁾ (à l'issue de l'année 1), la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018) (soit une hausse de 20% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- ❖ L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 2,05% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 6 décembre 2018), soit 102,05% du capital initial, ce qui représente un gain de 2,05% contre 20% pour un investissement direct dans l'Indice.
- ❖ Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors égal à 1,07%, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 19,22% pour un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

DESCRIPTION

L'indice EURO STOXX 50®, **dividendes non-réinvestis**, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète la structure et le développement économique de la Zone Euro.

Les dividendes éventuellement détachés par les actions qui composent cet indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice.

Il est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux STOXX Limited. Le poids de chaque valeur dans l'Indice est ajusté sur la base de sa capitalisation boursière, ainsi qu'en proportion du nombre de titres disponibles sur le marché. Par conséquent, le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'indice peut évoluer au cours du temps. La composition de l'Indice est revue tous les ans afin de maintenir cette représentativité.

Plus d'informations relatives à l'indice EURO STOXX 50® sont disponibles sur le site de STOXX (www.stoxx.com), ainsi que sur les différentes plateformes financières (Ticker Bloomberg : SX5E Index, Ticker Reuters : .STOXX50E).

Source : STOXX®, 12 décembre 2018

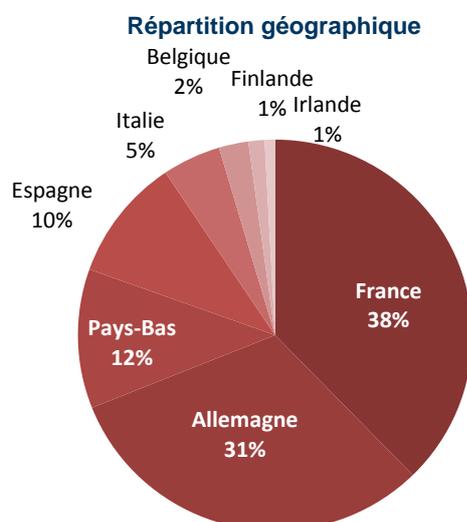
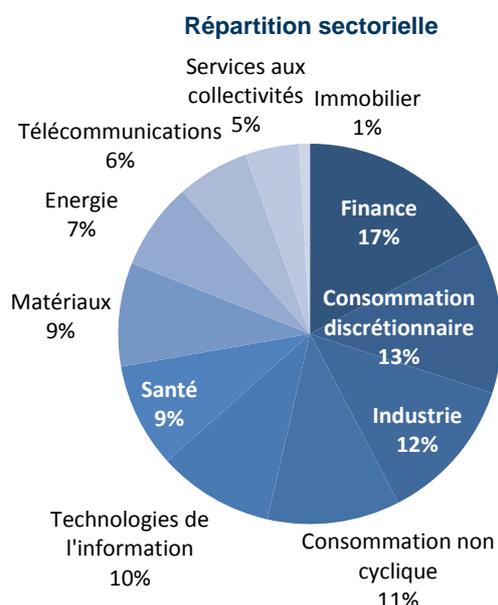
EVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON-RÉINVESTIS) ENTRE LE 12 DÉCEMBRE 2008 ET LE 12 DÉCEMBRE 2018

Performances cumulées	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EURO STOXX 50® (dividendes non-réinvestis)	-13,68%	-2,97%	6,14%	28,49%



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Source : Bloomberg, 12 décembre 2018



Source : Goldman Sachs, 12 décembre 2018

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni l'Emetteur, ni le Garant n'assument une quelconque responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance (Note) de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et une garantie du capital à l'échéance⁽²⁾.
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A3, Fitch A). Notations en vigueur au 13 décembre 2018. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit
Dépositaire	Citibank N.A. (Non-UK)
Règlement	Euroclear, Clearstream Luxembourg
Devise	EUR
Code ISIN du produit	XS1914195703
Offre au public	NON – Placement Privé uniquement
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® dividendes non-réinvestis (code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E, devise de référence : EUR) ce qui est moins favorable à l'investisseur
Éligibilité	Compte-titres
Garantie du capital	100% du capital initial garanti à l'échéance uniquement ⁽²⁾
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Prix d'achat	100%
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum de souscription	1 titre de créance
Date d'émission	20/12/2018
Date de constatation initiale	06/12/2018
Dates de constatation annuelle	06/12/2019, 07/12/2020, 06/12/2021, 06/12/2022, 06/12/2023, 06/12/2024, 08/12/2025, 07/12/2026, 06/12/2027
Date de constatation finale	06/12/2028
Dates de remboursement automatique anticipé éventuelles	13/12/2019, 14/12/2020, 13/12/2021, 13/12/2022, 13/12/2023, 13/12/2024, 15/12/2025, 14/12/2026, 13/12/2027
Date d'échéance	13/12/2028 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Barrière de remboursement automatique anticipé	100% (inclus) du niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale
Barrière de paiement des gains à l'échéance	100% (inclus) du niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page suivante.
Commission de souscription/rachat	Néant/Néant
Commission de vente	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International, ou l'une de ses filiales, paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) La garantie du capital s'entend hors de frais de gestion annuels et prélèvement sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.

AVERTISSEMENTS

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du produit, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit « Autocall Capital Garanti Annuel SX5E Décembre 2018 » décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms) se rattachant au prospectus de base (en date du 16 janvier 2018), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au compte-titres et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1er janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International a l'intention de tenir un marché des Titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais Goldman Sachs International ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des Titres.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QU'IL EST DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Avertissement relatif à l'Indice : L'Indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Goldman Sachs International. Goldman Sachs International n'assumera aucune responsabilité à ce titre. EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers : ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation ou un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

EAVEST